



En observant scrupuleusement 10 critères de qualité, Mr.Bricolage s'engage à vous proposer, partout dans son réseau, un service irréprochable.



- Mr.Bricolage vous propose les meilleurs produits, aux meilleurs prix, dans des magasins agréables. Désireux de vous aider dans toutes vos réalisations, nous vous faisons profiter de notre expérience en nous efforçant de toujours mieux vous conseiller.
- Aujourd'hui, Mr.Bricolage, pour vous remercier de votre fidélité, s'engage sur des services précis:
 - · Faciliter vos achats.
 - Faciliter la gestion de votre budget.
 - Mieux vous accueillir et mieux vous conseiller.
- C'est l'engagement des 353 magasins Mr.Bricolage.

- Et si nos magasins sont répartis dans toute la France, c'est une nouvelle fois pour être plus proche de vous. Accueil, conseil, choix et qualité, vous retrouverez tous ces avantages quels que soient l'heure et le jour de votre visite.
- Un client chez Mr.Bricolage est beaucoup plus qu'un simple client, et ce ne sont pas les 10 engagements qui le contrediront.
- Dés votre arrivée dans l'un de nos 353 magasins, vous comprendrez facilement pourquoi vous pouvez compter sur nous.
- Un service de connaisseur avec un vrai sourire, c'est tout de même plus agréable.

(1) Crédit reconstituable d'un an renouvelable sous réserve d'acceptation du dossier par Soficarte et après expiration du délai de rétractation de 7 jours. Mensualités minimum : pour un encours jusqu'à 800 € : 30 € ; > 800 € à 1524 € : 60 € ; > 1524 € à 2300 € : 90 € ; > 2300 € jusqu'à 3000 € : 120 € ; > 3000 € : 5 % de l'encours. TEG mensuel indicatif : *1,628 % si encours inférieur ou égal à 1524 €, soit un TEG annuel de 21,38 %. *1,415 % si encours supérieur à 1524 €, soit un TEG annuel de 18,36 %. Conditions en vigueur au 01/11/02. Soficarte SA au capital de 7620000 €, SIREN 339 227563 RCS Paris.

Mr.Bricolage est fier de sa marque et vous avez le droit d'être fier de votre choix.



LE DROIT AU CHOIX DU RÈGLEMENT

Avec votre carte⁽¹⁾ Mr.Bricolage vous pouvez régler vos achats dans plus de 80 enseignes du réseau Cofinoga dans lesquelles vous pourrez bénéficier de nombreux privilèges.



LE DROIT DE SE TROMPER

Chez Mr.Bricolage, si vous nous rapportez le produit non utilisé dans son emballage d'origine et dans les 10 jours suivant l'achat avec le ticket de caisse, nous nous engageons à vous le changer. Tout le monde peut se tromper : vous en avez le droit.



LE DROIT AUX BONNES IDÉES

Que c'est agréable d'avoir un magazine qui vous permet de découvrir et de choisir à votre rythme vos solutions de bricolage ou de décoration : on peut prendre son temps, s'inspirer de l'expérience des professionnels qui s'expriment dans les articles du magazine. Vous avez le droit de rêver et de découvrir ainsi, tous les 2 mois, de bonnes idées pour votre maison.



LE DROIT AU CONTACT DIRECT

Pourquoi attendre d'avoir un moment de libre? En attendant de nous rencontrer pour plus de précisions, consultez le site web de Mr.Bricolage: www.mr-bricolage.fr





LE DROIT À LA PROXIMITÉ

Mr.Bricolage considère que vous n'avez pas à courir à l'autre bout du département pour trouver le matériel qui vous manque. C'est pourquoi, nous vous proposons un réseau de 353 magasins dans toute la France. Votre droit, c'est aussi de trouver un magasin Mr.Bricolage à proximité!



LE DROIT AU MEILLEUR ACCUEIL

Chez Mr.Bricolage, vous bénéficiez d'un accueil privilégié. Nos hôtesses, nos vendeursconseils sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant vos travaux ou les services que nous vous proposons.



LE DROIT AUX MEILLEURS CONSEILS

Nos vendeurs sont formés, en permanence, aux nouvelles techniques, dans tous les domaines. Ainsi ils peuvent vous apporter les meilleurs conseils pour choisir votre outillage, sélectionner vos matériaux et faciliter vos projets: nous respectons ainsi votre droit aux meilleurs conseils.



LE DROIT DE CHOISIR

De la perceuse sans fil au perforateur, de la peinture gris clair à bleu pervenche, nous avons tout ce qu'il vous faut dans nos magasins. Si vous ne trouviez pas le produit qu'il vous faut, nous nous engageons à vous le procurer dans les plus brefs délais: on ne transige pas avec votre droit de choisir.



LE DROIT AUX GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES*

Du perforateur à la tondeuse autoportée, vous avez le droit de bénéficier de notre contrat assistance : sur les machines à moteur électrique de nos rayons outillage et jardin, il vous garantira le remplacement de votre machine la 1ère année en cas de panne et le prêt d'une machine la 2ème et 3ème année pendant toute la durée de réparation. *Selon modalités en magasin.



LE DROIT D'ÊTRE FIER DE SA MARQUE

Acheter un produit de qualité est pour vous une priorité: dans tous ses rayons Mr.Bricolage vous propose des produits à sa marque, scrupuleusement étudiés et testés, d'un rapport qualité-prix exceptionnel sur lesquels vous bénéficierez de garanties supplémentaires.





353 magasins en France



www.mr-bricolage.fr